**Modalité de certification**

Le BPJEPS est délivré grâce à l’obtention des 4 Unités Capitalisables (UC) par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES Ile-de-France).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| UC | Modalités d'évaluation | Lieux et évaluateurs |
| UC 4 | Un document d’une dizaine de pages, présentant 1 projet d’animation mis en œuvre sur la structure d’alternance avec cycle d’animation, progression et méthodes pédagogiques utilisées.  Mise en situation professionnelle :   * Séance d’animation en lien avec le projet d’animation susmentionné, auprès de 6 personnes au minimum, dans sa structure d’alternance pédagogique, d’une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. * Entretien : 45mn maximum (15mn présentation orale max et 15mn minimum de discussion avec les évaluateurs) | En Entreprise  2 évaluateurs (proposés par l’organisme et nommés par la DRAJES) |
| UC 1  UC 2 | * Dossier expliquant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d’un projet d’animation sur la structure d’alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics. * Entretien avec les experts (40mn maximum) dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d’une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l’acquisition des compétences | A la LDE 94, Alfortville  2 évaluateurs (proposés par l’organisme et nommés par la DRAJES) |
| UC 3 | * Présentation d’un document de 20 pages relatant l’expérience de direction reposant sur la réalisation d’un stage de 18 jours minimum * Entretien 30mn max : 10 mn maximum de présentation orale par le(la) candidat(e), 20 mn de discussion avec les évaluateurs * Documents annexes :   - La déclaration télé procédure  - Le cas échéant, le rapport de l’inspecteur SDJES | A la LDE 94, Alfortville  2 évaluateurs (proposés par l’organisme et nommés par la DRAJES) |